

REGLEMENT INTERIEUR CENTRE MOVIMENTO

- 1/ Les cotisations pour les cours de Pilates doivent être réglées obligatoirement lors de l'inscription en 10 ou 3 chèques dont l'encaissement sera mensuel ou trimestriel ; un règlement unique en un chèque (ou espèces) sera aussi possible. Chaque trimestre entamé est dû. Un remboursement pourra être prévu sur seule présentation d'un certificat médical attestant de l'impossibilité de poursuivre les cours sur une période donnée supérieure à deux mois, ou de déménagement, et signifié par lettre recommandée.
- 2/ Les périodes de vacances ne seront pas décomptées ; les tarifs se basent sur la totalité des cours effectués dans la période scolaire en cours. Movimento fermera une semaine durant chaque période de petites VACANCES SCOLAIRES.
- 3/ Les élèves sont tenus de se présenter aux cours à l'heure ; les téléphones portables doivent être éteints durant les cours.
- 4 / Il est interdit de rentrer dans le studio avec des chaussures de ville ou utilisées à l'extérieur, veuillez contrôler la propreté de vos chaussures de sport AVANT de rentrer dans les locaux. Les cours de Pilates se pratiquent pieds nus ou en chaussettes.
- 5/ Chaque élève est obligé de présenter, en début d'année, une attestation d'assurance responsabilité civile.
- 6/ Le parking dans la cour du Centre Movimento est interdit ; se garer dans les rues et les espaces proches.
- 7/ Il est conseillé de ne laisser dans les locaux de Movimento aucun objet de valeur ; en cas de perte ou de vol, la direction ne pourrait être tenue pour responsable.
- 8/ Le dépôt de prospectus ou d'affiches est soumis à l'acceptation de la direction du Centre Movimento

MERCI POUR VOTRE COMPREHENSION

LA DIRECTION